



HAL
open science

Négocier un “ terrain ” de thèse avec soi-même... Une limite déontologique infranchissable ?

Christophe Dargère

► To cite this version:

Christophe Dargère. Négocier un “ terrain ” de thèse avec soi-même... Une limite déontologique infranchissable?. “ Négocier un terrain d’enquête ”, Haute école de travail social et de la santé, Apr 2018, Lausanne (CH), Suisse. hal-04730218

HAL Id: hal-04730218

<https://hal.science/hal-04730218v1>

Submitted on 10 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Négocier un « terrain » de thèse avec soi-même... Une limite déontologique
infranchissable ?*

Par Christophe Dargère

Titre de la recherche : « La violence institutionnelle comme mode d'ajustement de filière : ethnographie et lecture goffmanienne d'une institution médico-sociale ».

Contexte : Doctorat de sociologie, Université Lumière Lyon II, 2001-2011.

Sujet : Étude, par l'observation incognito, d'une institution pour adolescents dits « déficients intellectuels » afin de faire ressortir les processus de stigmatisation, de réclusion et de violence institutionnelle dont ils sont les victimes.

* * * *

L'observation incognito est une technique d'enquête aussi précieuse que controversée. J'ai rapidement été confronté à ce dilemme éthique lorsque j'ai envisagé de pratiquer cette méthode pour observer l'institution dans laquelle j'exerçais en tant qu'enseignant spécialisé. Mon terrain de recherche pouvait-il recouvrir mon champ d'activité professionnel, une structure où cohabitent professionnel-les du soin, du travail social, de l'éducation et adolescent-es dits « déficients intellectuels » ?

L'idée d'une observation incognito me fut suggérée par mon directeur de thèse, Dietrich Hoss. Cette démarche ne m'était pas venue à l'idée, tant j'avais sacralisé ma fonction d'enseignant et tant il me semblait inenvisageable d'apposer un terrain de thèse à cette fonction, que ce soit matériellement, techniquement ou, – il va de soi et prioritairement –, déontologiquement.

Après une courte réflexion relative à cette suggestion, réflexion s'inscrivant dans un tâtonnement plus général quant aux orientations à donner à ma thèse, je fus rapidement emballé par cette perspective, d'autant que j'avais pu commencer à apprécier la qualité des matériaux que je pouvais recueillir, fort de mes six années d'exercice dans l'établissement. Toutes les conditions étaient réunies : connaissance de l'institution, de son fonctionnement, force des liens sociaux. Restait le point crucial avant de pouvoir se jeter corps et âme dans cette aventure qui me séduisait de plus en plus : l'autorisation d'enquête...

Compte tenu des divergences de points de vue idéologiques que j'avais avec les cadres de la structure, je n'entretenais pas de bons rapports avec eux. La force du pouvoir psychiatrique, la place démesurée de la psychologie clinique, les décisions aléatoires d'individus n'ayant pas l'envergure pour assumer leur responsabilité influençaient de manière injonctive et dogmatique la politique institutionnelle. La structure fonctionnait mal, elle était très critiquée de l'intérieur, comme de l'extérieur. La direction avait bien conscience de ces critiques et, pour ces raisons, aurait très certainement refusé ma demande, craignant d'avoir « un fouille merde » (Hughes, 1996, p. 270) « dans les pattes ». Ma posture et ma légitimité d'enseignant auraient été difficilement tenables dans ce contexte. En cas de refus d'accès, comment ensuite investir ce terrain de recherche ? Impossible.

Si je voulais que la recherche se fasse, la seule solution consistait... à ne pas demander d'autorisation. Point de refus de ce fait. Argument bancal évidemment : ne pas formuler une demande, car on suppose une réponse négative. Cette stratégie est fort peu crédible pour un chercheur, le champ académique requiert en principe une autorisation d'accès au terrain. C'est

même obligatoire en Amérique du Nord. Un anthropologue de renom, pressenti dans mon jury de thèse jeta l'éponge lorsqu'il eut vent de ma technique d'observation clandestine. Lors de l'évaluation préalable à la soutenance, un enseignant rapporteur, thèse en main, souleva le même problème et refusa de donner un avis favorable pour la soutenance. Même réserve pour ce qui est de l'absence d'autorisation d'enquête. Alors comment assumer cette décision contestable, puisque la condition même de la réalisation de l'ethnographie passe par une absence de demande d'autorisation officielle ? Face à cette question, m'est assez vite apparu le fait que cette recherche devait se faire clandestinement car elle présentait des enjeux humains et humanistes très forts : la description d'un environnement clos, méconnu, où souffrent des adolescent-es, pris dans des logiques de stigmatisation, de réclusion, de violence institutionnelles, mais aussi de brutalités institutionnalisées. Et la mise en évidence de ces processus destructeurs et maltraitants trouve, il va de soi pour mon directeur de thèse comme pour moi, un intérêt sociologique conséquent, qui s'inscrit dans une pratique engagée attribuant une réelle fonction sociale à la sociologie. Une déontologie se confronte alors à une autre. Taire des souffrances parce que le protocole de recherche n'est pas déontologique ou être en accord avec ses idéaux en faisant fi des aspects conventionnels de la recherche ?

Le contournement de l'autorisation apparaît, au final, comme la condition même de la réalisation de la recherche. La thèse, telle qu'elle était envisagée ne fut possible qu'avec cette ambiguïté et ce rapport ambigu, si ce n'est frauduleux avec l'institution. Sous le couvert de la liberté intellectuelle et du droit d'expression qui permettent l'observation incognito en France, la conscience personnelle et professionnelle de l'ethnographe a tranché (Combessie, 2001, p. 16), en défiant les logiques de « l'information consentie » et du « consentement éclairé » (El Miri & Masson, 2009). Nous n'avons pas la place ici pour développer l'argument le plus fort pour soutenir une démarche d'enquête clandestine, au-delà du fait qu'elle permettrait de dévoiler des environnements particuliers. Il convient simplement de rappeler la très grande qualité des matériaux collectés, livrés bruts, sans aucune forme de censure comportementale que l'observation participante affichée implique *de facto*. Toute la force d'une sociologie qualitative et engagée réside dans ce recueil de matériau d'une grande authenticité destiné à une recherche qui place avant toute chose l'ethnographe en accord avec sa conscience et sa déontologie originelle de transcripteur du social.

Apports réflexifs

- *Au niveau personnel* : « On ne joue pas avec les gens. Point. » (Winkin, 1996, p. 150). La personne qui observe possède incontestablement une position supérieure à celle qui est observée à son insu et transformée en objet d'étude. Observer, « se pencher sur », marque une profonde domination symbolique (Copans, 2001, p. 48). Il suffit d'envisager quelques instants une inversion des rôles pour se demander comment le ou la sociologue percevrait le fait d'être objet de recherche dans sa vie professionnelle et/ou personnelle, de surcroît à son insu. La conscience de cette supériorité symbolique doit donc être constante, tout comme le fait que l'on ne « joue » pas avec les individus observés d'autres rôles que celui de l'observateur-trice rigoureux-euse et respectueux-euse se tenant à l'écart de tout comportement malsain (manipulation, moquerie, stigmatisation, catégorisation, ...) à l'encontre d'une population vulnérable et souffrante.

- *Au sujet du terrain d'enquête* : Se focaliser sur les situations, non sur les individus. Tout est affaire de contexte lorsque l'on étudie les comportements humains. Les actes, si fantasques,

déliants, incohérents ou abjects soient-ils, notamment quand ils sont tirés d'une observation clandestine, ne sont jamais déconnectés des situations qui les contiennent. Les descriptions contextuelles sont donc les clefs de toute démarche ethnographique, elles fixent le cadre analytique où s'éclipse « l'homme derrière le moment » pour paraphraser Winkin (1988).

- *Au regard de la production scientifique / du champ académique* : L'observation clandestine est une sociologie qualitative engagée comportant d'aléatoires et tortueux méandres. Elle présente des enjeux à tous les niveaux : méthode controversée, population étudiée, résultats obtenus, qu'il convient de mesurer et de défendre. Sa pratique est parfois un engagement humain et un investissement coûteux pour les chercheurs-euses, ainsi qu'une adhésion idéologique (décrire, dévoiler un environnement social méconnu, frauduleux, clandestin, déviant...) pour faire bouger les lignes grâce à l'influence d'une sociologie sociale humaniste (Lahire, 2004, p. 48). Utiliser cette méthode d'enquête passe inéluctablement et préalablement par la conscience et la mesure de ces enjeux. Cette technique ne s'utilise qu'en dernier recours, pour étudier des environnements complexes et frauduleux, elle ne doit pas se substituer à l'observation participante classique quand celle-ci est possible.

Références de l'auteur

* Sur l'ethnographie

(2012) *L'observation incognito en sociologie. Notions théoriques, démarche réflexive, approche pratique et exemples concrets*, Paris, L'Harmattan.

(2014) « L'œil de Caïn, l'œil de Moscou et l'observation incognito », *Recherche Qualitative* V33/1 : « Vigilance ethnographique et réflexivité méthodologique », pp.41-63.

(2020) « Trois leçons sur le stigmat. Pour une utilisation concrète des matériaux ethnographiques », *Politiques Sociales n°1&2* : « La mécanique de la recherche qualitative appliquée », pp. 8-18.

(2021) « Ressentir et contenir une rage froide en situation d'ethnographie », in Stéphane Héas & Omar Zanna (dir.), *Les émotions dans la recherche en sciences humaines et sociales*, pp. 205-221, Rennes, Presses Universitaire de Rennes.

* Sur les thématiques support de l'ethnographie

(2012) *Enfermement et discrimination, de la structure médico-sociale à l'institution stigmat*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2012.

(2014) *Vivre et travailler en institution spécialisée. La question de la prise en charge*, Lyon, Chronique sociale.

(2014) « La stigmatisation des adolescents placés en institution médico-sociale », *Déviance & société*, V38/3, 2014, pp. 259-284.

* Références générales

Combessie, J.- C. (2001). *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte.

Copans, J. (2001). *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan.

El Miri, M., & Masson, P. (2009). Vers une judiciarisation des sciences sociales ? Sur l'utilité d'une charte déontologique en sociologie. La vie des idées. Repéré à <http://www.laviedesidees.fr/Vers-une-juridicisationdes.html>.

Lahire, B. (2004). *À quoi sert la sociologie*, Paris, Nathan.

Hughes, E.C. (1996). *Le regard sociologique*, Paris, EHESS.

Winkin, Y. (1996). *La nouvelle communication*, Paris, Seuil.

Winkin, Y. (1988), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Minuit / Seuil.